



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le **22 FEV 2024**

ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

**La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

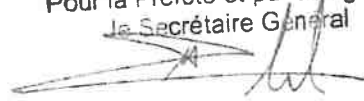
ARRÊTE:

Article 1er : Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2^e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 1

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer provisoirement ou définitivement n'importe quel membre titulaire issu de la même liste.

Commune	Arrondissement	Conseillers municipaux issus de la liste majoritaire Suppléants éventuels	Premier conseiller municipal issu de la liste d'opposition OU Conseiller municipal issu de la liste ayant obtenu le deuxième plus grand nombre de sièges si trois listes ou plus ont obtenu des sièges Suppléant éventuel	Second conseiller municipal issu de la liste d'opposition OU Conseiller municipal issu de la liste ayant obtenu le troisième plus grand nombre de sièges si trois listes ou plus ont obtenu des sièges Suppléant éventuel
ROSHEIM	Molsheim	Liste « Votre Confiance, Notre Motivation » Monsieur André GENIN Monsieur Rémy BOSCH Madame Fabienne JÉHL	Monsieur Philippe ELSASS	Monsieur Franck MODRY
ROTHAU	Molsheim	Liste « ÉCOUTER PROPOSER AGIR » Madame Viviane BOLLORI	Monsieur François HEIM	Monsieur Alain MULLER
SAVERNE	Saverne	Liste « Saverne, plus loin » Madame Anne-Marie SCHNELL Madame Sandrine VIEVILLE	Madame Nadine SCHNITZLER	Madame Laurence WAGNER
SCHARBACHBERGHEIM-IRMSTETT	Molsheim	Liste « TOUS ENSEMBLE POUR SCHARBACHBERGHEIM-IRMSTETT » Madame Evelyn REYSZ Monsieur Eric MULLER	Monsieur Franck ZUSATZ	Monsieur Pierre GERMANN
SCHILTIGHEIM	Strasbourg	Liste « VIVRE SCHLUCK 2020 » Monsieur Stanislas MARTIN Madame Sylvie ZORN	Monsieur Dera RATSIJETSINIMARO Madame Françoise KLEIN	Madame Hélène HOLLEDERER Monsieur Nouredine SAÏD L'HADJ
SCHIRMECK	Molsheim	Liste « UNE DYNAMIQUE AFFIRMÉE POUR SCHIRMECK-WACKENBACH » Monsieur Alexandre FAIVRE Monsieur Claude BRIGNON	Madame Christine OURY Monsieur Philippe PECK	Madame Christelle LÉBOURE
SCHNERSHEIM	Saverne	Liste « Trois identités, une même force » Monsieur Hubert VELTEN Madame Sylvia LUX	Madame Marie-France WALTER Monsieur Pascal BACH	Monsieur Thierry PUJOL Madame Céline BOH
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	Haguenau-Wissembourg	Liste « SERVIR ET UNIR SCHWEIGHOUSE » Monsieur Hubert HOERNER	Monsieur Denis SCHWEYER	Madame Stéphanie KRAUTH-HETZEL
SEEBACH	Haguenau-Wissembourg	Liste « WEITER SO, AGISSONS POUR UN AVENIR DURABLE » Monsieur Richard HAESSIG Monsieur Jean-Michel CORNELLE	Monsieur Bruno ROTT	Madame Marlyse STAUB
SÉLESTAT	Sélestat-Erstein	Liste « SÉLESTAT NOTRE PASSION » Madame Marion SENGLER Madame Fadime CALIK	Liste « BIEN VIVRE ENSEMBLE ET BIEN FAIRE ENSEMBLE À SÉLESTAT » Madame Sylvie BERINGER Madame Frédérique MEYER	Liste « SÉLESTAT, TERRE HUMANISTE » Monsieur Bertrand GAUDIN Madame Sylvia HUMBRECHT
SELTZ	Haguenau-Wissembourg	Liste « SELTZ D'ABORD » Madame Angélique SCHNEIDER Monsieur Christophe EBELÉ	Madame Corinne MEDAUER Monsieur Patrice MOOOG	Madame Joëlle METZGER
SESSENHEIM	Haguenau-Wissembourg	Liste « AGIR POUR DEMAIN » Madame Valérie BECKER	Monsieur Robert METZ	Madame Cécile SCHABER